

Procès-verbal de la séance publique tenue le 11 avril 2018 à 19 h 30 à la salle municipale de La Croche.

Sont présents les membres suivants qui forment le quorum :

Mesdames	Manon Côté, présidente
	Brigitte Ferron, membre
	Lyne Ruel, membre
Messieurs	Michel Adams, membre
	Daniel Lepage, membre

Sont également présents les officiers municipaux suivants :

Madame	Andréane Comeau, inspectrice en environnement
Monsieur	Luc Fortin, surintendant aux service des travaux publics

Citoyens présents : Cinquante-cinq (55)

### **MOT DE BIENVENUE**

La présidente ouvre l'assemblée à 20 h 15 et remercie les gens de leur présence. Elle présente les membres du comité du conseil de quartier, dont certains sont nouveaux, et les officiers municipaux invités. Elle indique que tel que demandé et promis lors de son porte-à-porte, il y aura 2 à 3 réunions par année dépendant des comités et sujets. Elle est contente de rencontrer tout le monde dont certains n'étaient pas là lors de sa tournée du secteur. De prime abord elle explique que le conseil de quartier a un rôle consultatif et a pour but de permettre un dialogue entre les citoyens et la Ville. Elle indique que tout le monde est à égalité, membres du comité et citoyens, que les échanges doivent se faire dans le respect. Si quelqu'un a un problème avec l'un ou l'autre des élus municipaux, il doit le rencontrer pour régler son différend avec lui. Même chose pour les dossiers personnels de chacun, il y a une équipe municipale pour ça, on peut s'informer à Info-Service pour être dirigé au bon service.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Adams  
appuyé par Daniel Lepage  
et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2016**

Des copies du procès-verbal ont été distribuées dans l'assistance à titre informatif.

Il est proposé par Lyne Ruel  
appuyé par Michel Adams  
et résolu :

**QUE** le procès-verbal du 16 juin 2016 soit adopté tel que rédigé.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2016**

- Une somme de 30 000 \$ a été allouée pour la réfection du rang Beaumont en 2016.
- Mme Manon Côté informe l'assistance que la Ville a rencontré la ministre Julie Boulet, concernant la réfection de la section problématique du chemin Fitzpatrick. Le terrain étant en glaise et à proximité de l'eau, les réfections sont plus complexes.

M Éric Bilodeau indique qu'au km 107 de la route 155 Sud, ce n'était pas comparable à la Fitzpatrick où la chaussée est beaucoup plus dangereuse et que la limitation de vitesse a été abaissée à 70 km.

Mme Côté commente en disant que la Ville peut faire une demande dans ce sens si c'est ce que les gens désirent. Une pétition avait été envoyée au ministère pour la 155 Sud. Il faudrait une intervention citoyenne en appui, car la Ville fait des pressions mais c'est le ministère qui décide. Elle propose de faire une pétition d'ici la prochaine réunion du conseil municipal.

Mme Micheline Tousignant précise qu'il y a eu un décès à cet endroit et qu'il est important de faire pression. La circulation n'est pas seulement locale, c'est aussi les touristes qui l'empruntent.

## **RESTRUCTURATION BUDGÉTAIRE**

Mme Côté convient que ce qui retient le plus l'attention ce soir est la fermeture du bureau municipal. Elle aurait aimé commencé son mandat avec une meilleure nouvelle. La philosophie des petites communautés est différente et certains ont l'impression de perdre l'âme du village. En 1999 on a laissé partir l'école, l'église sera vendue, c'est devenu la norme partout et c'est la réalité de La Bostonnais et du Lac-Édouard également. La Bostonnais est à la même distance de La Tuque et ils n'ont pas de bureau de poste. Elle indique aux gens qu'elle leur donnera la parole, qu'ils pourront faire des suggestions, qu'elle reste ouverte s'ils ont des solutions à proposer. Il y a d'autres priorités notamment au niveau de l'environnement et de la voirie. Elle demande aux gens s'ils sont surpris; ils répondent qu'on en entendait parler, qu'ils sont déçus et commentent le fait qu'ils n'ont pas été consultés.

La Ville souhaitait réaménager le local de l'Aféas pour y inclure le bureau, l'évaluation des coûts en 2015 étaient de 70 000 \$. Avec les vieilles bâtisses on ne sait quel imprévu pourrait survenir. Le service peut être offert autrement à La Tuque. Si les gens préfèrent ils peuvent continuer à aller voir Guylaine pour payer leurs taxes.

Elle invite les gens à lire le mémoire transmis au ministre Martin Coiteux, détaillant bien les réalités économiques de La Tuque, qui sont pratiquement uniques au Québec; on le retrouve sur le site web de la ville. Il est très symbolique car la coupure annuelle de 1,3 M est la cause directe des démarches drastiques que la Ville doit entreprendre. Il y a 33 000 km de chemins à déneiger, c'est la distance de La Tuque à Gatineau. Les contribuables n'atteignent même plus 11 000 habitants, en 2014 ils étaient 15 000 pour supporter ce fardeau fiscal. Le gouvernement coupe 1,3 M à tous les ans depuis 2014 et mauvaise nouvelle ce sera la même chose pour 2019. La masse salariale a dû être réduite, plusieurs cadres ont perdu leur poste depuis 2 ans.

- M Elzéar Lepage précise que dans le budget de l'agglomération il ne faut pas oublier, en plus de la population active, les 4 200 unités de villégiateurs qui contribuent grandement au budget. Quand la Ville fait des coupures budgétaires, ils sont souvent oubliés.

Mme Côté détaille les coupures qui ont eu lieu pour éviter d'augmenter les taxes : la marina est fermée, 200 000 \$ en moins pour l'interruption du balisage de la rivière St-Maurice; les publicités et avis ne paraîtront plus dans les journaux, cela représente une économie de 50 000 \$; le programme de revitalisation du centre-ville pour les commerçants a été aboli avant d'épuiser le fonds, auquel il reste 500 000 \$; 200 000 \$ a été soustrait au budget du tourisme; le remplacement des camions municipaux sera retardé au maximum, des coupures ont été faites au niveau du parc des Chutes en plus de nombreuses autres de moindre envergure. Un poste sera également révisé au secteur de

Parent.

Les autres infrastructures du secteur resteront en place : garage municipal, Centre social, caserne, parc et camping. Les gens peuvent faire part de leurs besoins au bureau municipal et on verra ce qu'on peut faire. La bibliothèque sera transférée dans le corridor entre le gym et le local des loisirs. Les abonnés du Gym Tonik pourront payer leur abonnement par carte de crédit par téléphone. Le comptoir postal pourrait être opéré par une entreprise ou une OSBL au secteur, par contre ce n'est pas permis chez un particulier ou une entreprise agricole. La Ville va tenter d'améliorer les services en place, il fallait faire un choix global.

- Mme Lyne Ruel demande combien représente les frais d'opérations de la bâtisse avec le chauffage. Elle ajoute ne pas comprendre que la question se pose à chaque année. La Ville devrait penser à rentabiliser ses actifs et les activités au lieu de couper des services. Elle espère que le bâtiment ne sera pas à l'abandon parce que le milieu en serait dévitalisé. Si la bâtisse est vendue où ira l'argent, est-ce qu'il sera réinjecté à La Croche ?

Mme Côté répond que le coût d'opération de base est de 5 000 \$, il y aurait des réparations à faire sur le bâtiment. Le sous-sol est inondé à tous les ans, sûrement qu'une analyse de l'air révélerait des problématiques. Pour ce qui est de rentabiliser les actifs, avec les coupures du gouvernement, la Ville n'a pas d'argent à investir. Avec les sommes que le gouvernement a coupées à ce jour, la Ville a une perte cumulative de 6 M. La ville de Shawinigan a également une coupure de 1,3 M sur un budget de 96 M comparativement à La Tuque dont le budget est de 29 M.

MM Daniel Lepage, Dany Tremblay et plusieurs citoyens sont surpris que la Ville ne soit pas capable de payer cette somme.

- M Benoît Bibeau commente la situation en disant que si le bureau ferme, les citoyens seront complètement errants, que le village n'aura plus d'identité.
- Mme Marthe Desbiens dit que le gouvernement veut détruire les villages, il ne tient pas compte des réalités des vastes territoires.
- M Jean-Claude Moisan suggère de réinvestir le produit de la vente de la bâtisse pour transférer le bureau au Centre social.
- M Fernand Pelletier indique que depuis la fusion le secteur a subi plusieurs pertes, un poste d'employé permanent et un saisonnier ont été abolis aux travaux publics, maintenant on veut fermer le bureau municipal. En plus de ces coupures les comptes de taxes ne cessent d'augmenter. Il suggère d'utiliser le surplus budgétaire de l'ex-municipalité de La Croche et comme le suggérait M Moisan, d'utiliser le montant de la vente de la bâtisse, pour transférer le bureau municipal à l'Aféas.
- Mme Christel Schonau juge que 70 000 \$ pour faire les modifications au local est un coût excessif. Elle admet que la présente bâtisse ici est trop grande, un petit bureau serait suffisant.
- Mme Johanny Gignac mentionne que le service n'est pas fermé mais transféré à La Tuque. Elle indique qu'elle serait intéressée à acquérir la bâtisse et poursuivre certains services. Mme Côté dit que si elle a un plan d'affaires elle est prête à la rencontrer pour en discuter avec elle. Elle aimerait bien que son projet se concrétise.
- M Émile Desbiens dit qu'à vouloir tout fermer, La Croche va devenir un village fantôme. Qu'au lieu de faire venir un employé de La Tuque pour faire les travaux, cela ne coûterait pas plus cher si on avait un employé des travaux publics à temps plein. Il ajoute que ce serait bien de jumeler les services, que le poste du Zec La Croche pourrait être transféré dans cette bâtisse avec les autres services et que l'argent resterait à La Croche.

- M André Goyette mentionne que le Centre social doit être entretenu et chauffé de toute façon, alors que le bureau soit là ne coûterait pas plus à la Ville, on n'aurait qu'à utiliser le surplus budgétaire de La Croche pour les modifications. Il pourrait y avoir un référendum pour que les gens puissent se prononcer. Il indique aussi que l'ancienne caserne est chauffée tout l'hiver, ce qui n'est pas une économie.

Mme Côté indique que le matériel de la Croix rouge y est rangé, cela fait partie du schéma de couverture de risque. Ça ne représente par un coût élevé de chauffage.

- Mme Côté indique qu'on ne lui a pas tellement parlé du bureau municipal dans son porte-à-porte.

Mme Christine Jean précise que si elle avait parlé de la fermeture du bureau, les gens auraient réagi. Elle croit également qu'on leur donne la parole ce soir seulement par politesse. Elle demande si la Ville a fait une réflexion pour faire une fermeture progressive du bureau ou un temps partiel ? Ce soir on leur dit qu'il y a une ouverture mais elle sait très bien que la décision est prise et qu'ils n'ont pas le choix.

- M Elzéar Lepage s'informe au sujet du projet hydroélectrique Chamouchouane-Bout-de-l'Île, dont une bonne partie du tracé passe sur le territoire de La Tuque et de La Croche. Il doit sûrement y avoir des redevances qui reviennent au secteur, où va cet argent ? M Pelletier indique que normalement c'est 1% du projet. Mme Christine Jean lui répond que l'argent est réinvesti pour la revitalisation du lac St-Louis.

- M Yvon Tousignant indique qu'avant la fusion la municipalité a toujours suffit à ses besoins. Il ajoute que le bureau municipal est le seul lien qui reste aux citoyens. Mme Tousignant ajoute qu'ils sont plusieurs payeurs de taxes dans le secteur.

- Mme Ruel s'informe combien rapporte le camping. À la réponse reçue à l'effet qu'il n'est pas rentable, elle demande pourquoi dans ce cas le laisse-t-on ouvert.

- Mme France Cloutier trouve dommage la fermeture du bureau, mais c'est la réalité et Guylaine ne perd pas son poste.

- Un citoyen indique que plusieurs personnes avaient des projets de développements sur la rive Ouest du St-Maurice qui ont été refusés. Mme Hébert ajoute qu'on a interdit à des personnes de sa connaissance d'installer une mini maison sur leur terre à bois; ils devaient l'installer au quartier Filion dans le secteur des maisons mobiles.

Mme Côté rétorque que la Ville n'interdira jamais du développement économique, mais elle se doit d'appliquer la réglementation en vigueur et les normes relatives au zonage.

- On gère une ville, un district, il faut avoir une vision à long terme du territoire et prendre une décision en fonction de l'ensemble de la ville. Avec le plan de mise en valeur de l'agriculture qui sera mis en place, l'argent pourra être utilisé pour bonifier le parc, etc. Avec l'évolution technologique on est rendu là, les gens vont pouvoir s'inscrire à une infolettre pour recevoir les informations relatives au secteur. Dans le souci de diminuer la masse salariale, un poste au SDÉF n'a pas été renouvelé à la fin mars et Guylaine Beaudin sera transférée là. Elle clos le sujet en indiquant que la fermeture est prévue pour le mois de juillet à moins que les citoyens aient une suggestion.

#### **ENVIRONNEMENT PAR MADAME ANDRÉANE COMEAU, INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT**

- Mme Côté indique comme tout le monde le sait que les eaux usées se déversent dans la rivière Croche. Si le gouvernement obligeait la Ville à se conformer aux normes, il en coûterait 5 M. Dans ce cas il y a toujours des subventions provinciales qui couvrent normalement 90 % du coût du projet; le montant excédentaire est au frais des utilisateurs du secteur. À la question de Mme Gignac concernant l'avancement de ce projet, elle répond que c'est un dossier très compliqué car c'est en zone inondable, il y a des autorisations à demander au ministère, cela engagera des

coûts élevés. Pour l'instant le dossier est à l'étude.

- Mme Andréane Comeau fait le bilan au 31 décembre 2017. Afin d'aider à restaurer les bandes riveraines, l'an dernier 27 espèces différentes de végétaux ont été proposées aux propriétaires à prix modique; 3 000 plants ont été distribués au total. Depuis 10 ans pour le mois de l'arbre, il y a distribution gratuite de plans d'arbres à la population; la distribution au secteur de La Croche aura lieu le 17 mai.
- La Ville effectue quelques 200 inspections annuellement à la grandeur du territoire. Elle procède la plupart du temps à la suite de plaintes reçues du ministère de l'Environnement, de gestionnaires de zecs et de citoyens, pour des travaux non-conforme ou sans autorisation dans la bande riveraine, pour des installations septiques non-conforme ou des dommages à l'environnement.
- Cela fait six ans qu'ont lieu des formations gratuites sur le compostage. La prochaine formation se tiendra le 9 mai en soirée. Les gens peuvent s'inscrire en la contactant ou auprès d'Info-Service. Lors de la rencontre les gens peuvent se prémunir d'un composteur domestique au bas prix de 20 \$ (valeur 80 \$). Depuis le début 600 composteurs ont été distribués. Quand le compostage est bien fait, il n'y a pas d'odeur et cela n'attire pas les animaux. Si les citoyens veulent une formation à La Croche, ils peuvent lui en faire la demande, il faut un minimum de 10 personnes.
- Mme Côté précise que d'ici 2020 la Ville devra améliorer ses façons de procéder au niveau de la gestion des déchets et des matières recyclables. La population devra se sensibiliser à cette problématique. L'on retrouve trop souvent des matières non conformes dans les bacs bleus, tels des couches souillées ou des excréments d'animaux. Dans de telles situations les matières sont contaminées et elles doivent être jetées. On constate également que beaucoup de matières recyclables, cannes et autres, sont jetées aux ordures. La Ville étudie la possibilité de faire une partie du tri à La Tuque.

Mme Comeau mentionne que le gouvernement a donné aux municipalités une extension jusqu'en 2022, le coût de traitement et de gestion des déchets et matières recyclables représente 10 % du budget municipal; la facture ne cesse d'augmenter et elle est répartie à l'ensemble des contribuables.

- M Pelletier indique à Mme Comeau qu'il faudrait qu'ils discutent du système de récolte des plastiques de balles de foin. Il y a un mécontentement de la part des éboueurs. Mme Comeau prendra contact avec lui.
- Mme Comeau donne des explications générales concernant les zones inondables. Elle a apporté une carte qui restera au bureau pour consultation. Elle précise qu'elle ne fera pas du cas par cas, qu'elle est disponible à son bureau pour les dossiers personnels. En 1996, dans la période du déluge du Saguenay, le gouvernement a décidé de refaire toute la cartographie et la politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables. Les professionnels du gouvernement sont venus sur le terrain pour prendre des relevés selon le niveau de pluie reçue depuis les 100 dernières années. Ils ont aussi évalué le niveau d'eau de la rivière et de la nappe phréatique à trois périodes différentes de l'année. Le but est la protection des cours d'eau et des ressources pour éviter qu'ils ne soient contaminés par les installations septiques et de toutes autres sources de contamination. C'est pour protéger la faune, l'environnement, les rives et cours d'eau que les normes à respecter pour la construction et les remblais ont été resserrées. Ce sont les mêmes normes partout au niveau provincial.

Elle explique en quoi consiste les cotes de crues de récurrences. Une plaine inondable est une zone susceptible de recevoir le trop plein d'un cours d'eau. Par exemple 0-20 ans, indique un risque d'être inondé sur 20 ans, si on le reporte sur 100 ans, la probabilité que le terrain soit inondé équivaut à 5% par année. Donc une cote de crue de récurrence représente une probabilité d'inondation. Peut-être que cette année là le terrain ne sera pas inondé mais le sera une autre année. Les municipalités doivent appliquer les normes provinciales de par son schéma

d'aménagement et des règlements de zonage.

M Bilodeau comprend le principe, mais ils ne peuvent pas investir dans leur propriété, ils n'ont plus le droit de faire ce qu'ils veulent chez eux, les ventes de maison se font plus difficilement mais les taxes continuent d'augmenter. À cause de ces problématiques la Ville devrait baisser les taxes de ceux qui sont en zone inondable.

La maison de Mme Gignac est située en zone inondable et elle n'a jamais subit d'inondation, mais si sa maison était incendiée elle ne pourrait pas rebâtir à cet emplacement.

M Jean-François Tremblay trouve que ce n'est pas réaliste comme cartographie. Certains terrains qui ne sont pas en zone inondable sont inondés à chaque année et vice-versa. Il voudrait avoir la validation de cette cartographie. Si rien ne peut être fait leurs taxes devraient être moins élevées.

Mme Jean croit que les élus sont là pour faire avancer les dossiers, qu'ils auraient sûrement le pouvoir de faire des démarches pour que la cartographie soit modifiée. Cela fait 20 ans que les citoyens sont pris avec cette problématique et rien n'a changé.

Mme Côté précise que cette cartographie et les normes qui l'accompagnent sont imposées à la municipalité par le gouvernement provincial. Elle va prendre des informations et leur revenir là-dessus rapidement.

M Elzéar Lepage indique qu'à l'époque, le conseil municipal de La Croche s'était opposé à la cartographie émise et les gens du ministère sont revenus et en ont refait une partie. On se doit de faire des démarches à ce niveau.

À la suite des dernières inondations au Québec, le gouvernement parle de refaire la cartographie, Mme Comeau ne sait pas quand exactement. Mmes Côté et Comeau précisent tout de même que refaire la cartographie peut avoir un effet inverse à celui désiré.

À la demande des citoyens présents, Mme Côté prendra de plus amples informations, pour procéder à une demande de révision de la cartographie auprès du ministère. Une réunion du conseil de quartier pourrait être prévue pour faire une pétition. Mme Jean et M Tremblay se disent prêts à passer dans le secteur pour la faire signer.

- Mme Côté indique que des gens de La Croche qui ne pouvaient être présents ce soir, lui ont fait une demande. Ils aimeraient que le secteur soit traité contre les insectes piqueurs. Mme Côté peut déposer une demande pour que la firme nous soumette une soumission. Évidemment les coûts de traitement représentent une taxe de secteur. Elle demande l'avis de l'assistance. De façon unanime les personnes présentes indiquent ne pas être intéressées, car les nombreux cours d'eau présents dans le secteur rendre le traitement inefficace.

## **VOIRIE PAR MONSIEUR LUC FORTIN, SURINTENDANT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

- M Luc Fortin se présente et indique qu'il remplace M Marc Filion, surintendant au service des travaux publics, qui a pris sa retraite. Auparavant il était en charge du département de la mécanique et des bâtiments. La voirie dispose d'un budget spécifique alloué par secteur qu'il se doit de respecter. Il faut établir les priorités et faire les réfections les plus urgentes en premier. La semaine prochaine il viendra faire une tournée du secteur pour cibler les sections à prioriser pour le pavage et le débroussaillage. Il demande qu'une personne des rangs Est (Monika Olschinski), Ouest (Daniel Lepage) et Beaumont (Michel Adams) l'accompagne, il prendra contact avec eux. Il y a des montants alloués pour le pavage, les fossés et le débroussaillage. Il aimerait que les citoyens fassent partie des décisions au niveau collectif. S'ils ont des suggestions à faire d'ici le début mai, ils n'ont qu'à les transmettre à Info-Service et on lui fera suivre.
- Mme Côté signale que le budget étant limité, un secteur est priorisé par année en fonction des urgences.

➤ M Bibeau demande si le ponceau devant la ferme Desbiens sera fait cette année. M Fortin confirme qu'il sera remplacé.

➤ Un citoyen mentionne que depuis 7-8 mois au km 8 du rang Ouest, où il y a eu des travaux il y a 2 à 3 ans, se trouve un trou de 1½ pied de profondeur dans la courbe de la côte. Ils doivent se tasser à gauche en descendant, si une vanne arrive c'est très dangereux.

M Fortin fera faire une vérification. Il aimerait faire plus mais il doit procéder aux réfections avec le budget disponible. La meilleure façon de procéder lorsqu'il y a des bris, c'est de faire les demandes à Info-Service, ils vont venir le plus tôt possible.

➤ M Elzéar Lepage indique qu'au début du rang Ouest il y a une pancarte indiquant que c'est une route sinueuse, donc cela désigne une route dangereuse, qui de plus est utilisée par les compagnies forestières. Il y a une grande quantité de trous que les automobilistes ne peuvent éviter lorsqu'ils rencontrent une vanne. Il mentionne également que le rang Ouest est un chemin à double vocation pour le transport de bois et la compagnie Hydro-Québec, pour lequel la Ville reçoit des redevances. Si au moins ces redevances servaient à faire des réfections au rang, ce serait un bon début. Il ajoute que la Ville travaille pour assurer la sécurité des usagers, si les patrouilleurs de la Sûreté du Québec passaient plus souvent, la sécurité routière en serait améliorée.

Mme Côté acquiesce au deuxième énoncé mais la somme reçue pour le chemin à double vocation est dérisoire. Théoriquement la somme est reversée à l'entretien du rang, elle va prendre plus d'information à ce sujet. Il faut un minimum de 1 000 transports par chemin afin de pouvoir obtenir une compensation. Elle transmettra l'information au comité de sécurité concernant les patrouilles policières.

➤ M Daniel Lepage signale régulièrement des trous dans le rang Ouest au bureau municipal, un contrôleur pourrait faire une tournée à tous les lundis et jeudis, soit après et avant la fin de semaine, au lieu d'attendre les plaintes.

➤ Mme Ruel mentionne que les nombreux bris du rang Ouest sont récurrents à cause du transport forestier, par conséquent il passera toujours en priorité et par le fait même les bris du rang Est ne seront pas réparés. Il y a aussi beaucoup de bris au rang Est.

M Fortin indique qu'ils font toujours les réparations les plus urgentes en premier. Le rang Ouest qui mène à la route 10 est très fréquenté, donc les bris plus fréquents.

➤ Mme Gignac qui demeure sur la rue Alexis-Harvey, souligne que l'hiver le trottoir n'est pas déneigé et que les jeunes doivent marcher dans la rue. Elle sait qu'il n'y a pas de trottoir plus haut, mais au moins qu'on déneige ceux qu'on a. Elle ne laisse pas sa fille aller seule au local des loisirs car c'est trop dangereux. Mme Côté en prend note pour l'hiver prochain.

➤ M Desbiens mentionne que le stationnement en face de l'Afféas et du Centre social n'est pas déneigé, parfois il y a des locations et les gens n'ont pas de place pour se stationner. Il faudrait également que la neige soit poussée plus loin pour bien dégager la sortie du camion incendie, ce serait plus sécuritaire.

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DE LA CROCHE (ANCIEN SURPLUS ACCUMULÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CROCHE)**

Les membres du comité et les citoyens ont reçu une copie du surplus accumulé de l'ex-municipalité de La Croche, qui totalise à ce jour 68 228,65 \$. Tous les projets auxquels une mise de fonds y a été puisée y sont détaillés.

Mme Côté indique que cette somme peut être utilisée pour des projets structurants communs à la collectivité. Toutes les idées d'améliorations ou de projets peuvent être acheminées au bureau municipal.

- Plusieurs personnes indiquent que c'est un bureau municipal qu'ils veulent comme projet.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

- Mme Hébert demande qu'est-ce que le Parc des Trois Sœurs ?

Mme Côté répond que c'est une corporation pour la création d'un parc. Un projet de parc est une harmonisation entre 6 ministères, c'est une procédure longue et ardue. Il n'y a pas d'entité « Parc des Trois-Sœurs », c'est l'endroit qui s'appelle ainsi, par contre le site serait prêt à être exploité. La Ville n'a pas remis de fonds dans ce projet depuis 2005 et elle n'en réinjectera pas. Ce projet a été piloté par la SADC, le CLD à l'époque, le CJE, le ministère des Ressources naturelles et certains organismes. Ce devait aussi être une aide à l'emploi, M Michel Garceau a été engagé pour faire le plan d'affaire.

- Mme Hébert indique qu'elle a eu des problèmes en composant le 911. La personne à l'autre bout du fil n'avait aucune idée où se trouvait La Croche, finalement elle a reconduit elle-même la personne à l'hôpital.

Mme Desbiens indique qu'il lui est arrivé la même problématique et la personne était en danger de mort. Elle a compris que la prochaine fois elle sera mieux de téléphoner à la police.

Mme Gignac souligne que même si on est au téléphone avec la répartitrice, souvent les ambulanciers sont déjà en route.

Mme Côté précise que la centrale est à Trois-Rivières. Elle va faire des vérifications à ce niveau.

- Mme Jean demande s'il n'était pas possible d'obtenir une aide financière du programme FARR pour permettre le transfert du bureau municipal.

Mme Côté répond qu'il y a des critères d'admissibilité à respecter, on ne peut utiliser ce fonds pour la réfection des infrastructures municipales. Cette aide financière servira pour les projets de développement touristique, entre autre l'optimisation du remonte-pente au centre de ski.

- Mme Martine Gagnon demande quels sont les développements concernant le mémoire qui a été transmis à Hydro-Québec en 2017.

Mme Côté indique que la Ville a reçu un avis de non recevoir des ministres Pierre Arcand et Martin Coiteux le mois suivant le dépôt du mémoire. Par contre les points cités dans ce mémoire se retrouvent dans celui transmis au ministre Coiteux. D'ailleurs le 17 mai prochain la Ville ira rencontrer le ministre, qui semble-t-il aurait des solutions à proposer.

## **DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE ET SUJETS À TRAITER**

La prochaine rencontre est prévue à l'automne, les sujets à l'ordre du jour pourraient être le schéma de couverture de risques ou la formation sur le compostage. Elle demande aux citoyens de lui faire parvenir leurs commentaires, de ne pas se gêner pour la contacter s'il y a quoi que ce soit. Elle clos la séance en invitant les citoyens à consulter régulièrement le site web de la ville pour être bien informé.

## **FIN DE LA RENCONTRE À 22 HEURES**

*Manon Côté*

Manon Côté, présidente

*Guyllaine Beaudin*

Guyllaine Beaudin, secrétaire